



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 30 mai 2024  
Convocation du : 22 mai 2024  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 25

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le trente mai à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

**PRESENTS** : Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN,, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUL, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Philippe CATTOIRE, Alexis DEBUISSON, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mélanie DEZEURE.

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : Arnaud MARIÉ, Catherine DE PARIS, Hugues QUESTE, Martine DUBREU, Lahcem AIT EL HAJ, Dominique BAILLEUL, Carole CASIER, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, Mylène MERAD, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Grégory PICKEU, Pierre VANNESTE, Sophie TANGUE conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Pierre VANNESTE,

DE24.036

**PERSONNEL COMMUNAL**  
**ADHÉSION AU RÉSEAU FRANCE MÉDIATION**

*Autorisation - Approbation*

☪

Vu les délibérations antérieures DE12.009, DE14.063, DE18.121, DE20.101 d'adhésion à France Médiation,

Vu les différents postes de médiateurs sociaux (jeunesse, emploi) recrutés en tant qu'adultes relais au sein de la collectivité,

Acteur incontournable de la médiation, l'association « France Médiation » existe depuis 2008. L'association a pour vocation de réunir autour de ces thèmes majeurs, l'ensemble des acteurs concernés dans une approche transversale et multi-partenariale.

A cet effet, la Ville souhaite adhérer de nouveau à France Médiation. Sous forme associative, France Médiation a constitué un réseau national d'acteurs de la médiation sociale dont le fondement est de contribuer « au mieux vivre ensemble ». Le réseau se compose d'environ 60 structures (collectivités territoriales et associations) telles que Lille, Lomme, Roubaix, Marseille, Dijon. La volonté de France Médiation et de ses membres est de mettre en place une démarche d'amélioration continue du service rendu aux habitants, gage de qualité. Elle entend favoriser toute forme d'intelligence collective, dans le but de coproduire de l'ingénierie et de réaliser toutes actions concrètes.

Ce réseau a pour objet de contribuer :

- à fédérer des acteurs pour promouvoir et favoriser la reconnaissance de la médiation sociale, en animant le réseau par des ateliers de travail, des rencontres thématiques, des échanges pratiques.
- de mobiliser des experts pour structurer le cadre de la médiation sociale
- de faciliter l'accès à toutes les formes de connaissances et savoir-faire de la médiation par la recherche, la formation professionnelle en interne comme en externe et l'accompagnement à l'évaluation
- de faciliter la capitalisation de ressources sur la médiation sociale via des publications et un site internet

Ainsi, en adhérant à l'association France Médiation, la ville pourra enrichir ses connaissances et sa réflexion sur la médiation sociale, par l'échange de pratiques et d'expériences, par la mise en place de nouveaux outils et par sa participation à des ateliers et des rencontres thématiques.

Le montant de cotisation annuel est fixé au regard du nombre d'habitants (0,020 € par habitant, soit à titre d'exemple 519 €/annuel pour l'année 2024).

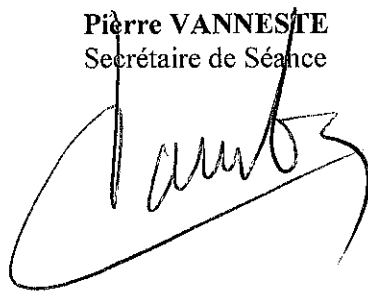
Cette adhésion permettra aussi de bénéficier d'une communication, d'une promotion et du savoir faire de France Médiation. La ville pourra bénéficier des programmes de formation adaptés à des tarifs plus avantageux afin d'accompagner la professionnalisation des médiateurs sociaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver l'adhésion au réseau France Médiation.

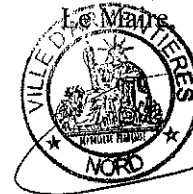
**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Ainsi fait et délibéré  
comme ci-dessus,

**Pierre VANNESTE**  
Secrétaire de Séance



Pour expédition conforme,



Le Maire

**Bernard HAESBROECK**  
Vice-Président de la Métropole  
Européenne de Lille

